

**Assemblée générale**

Distr. générale
31 mars 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session**Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005*****Chapitre 2 des recettes
Recettes générales****Table des matières**

	<i>Page</i>
A. Recettes provenant des loyers	2
B. Remboursement au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à d'autres organismes	3
C. Intérêts bancaires	4
D. Vente de matériel usagé	4
E. Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs	4
F. Contributions d'États non membres	4
G. Services de télévision et services analogues	4
H. Recettes accessoires	4

* Le budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session (A/58/6/Rev.1)*.



Chapitre 2 des recettes

Recettes générales

Tableau IS2.1

Tableau récapitulatif par source de revenus

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Origine</i>	<i>2002-2003 Montants approuvés</i>	<i>2004-2005 Montants estimatifs</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>
A. Recettes provenant de loyers	15 428,9	11 304,7	(4 124,2)
B. Remboursements au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à d'autres organismes	7 041,8	7 037,8	(4,0)
C. Intérêts bancaires	3 040,5	1 156,5	(1 884,0)
D. Vente de matériel usagé	495,6	472,9	(22,7)
E. Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs	3 985,7	1 021,0	(2 964,7)
F. Contributions d'États non membres	5 627,7	6,8	(5 620,9)
G. Services de télévision et services analogues	363,5	148,9	(214,6)
H. Recettes accessoires	5 969,5	1 870,5	(4 099,0)
Total	41 953,2	23 019,1	(18 934,1)

A. Recettes provenant des loyers

IS2.1 Les recettes prévues à la présente rubrique, dont le détail est donné au tableau IS2.2 proviennent de la location de locaux de l'Organisation à New York, Genève, Addis-Abeba, Bangkok, Nairobi et Santiago, à plusieurs institutions spécialisées et autres organismes dont les activités sont liées à celles de l'Organisation. Les baisses de recette locatives enregistrées au Siège (140 400 dollars), à Bangkok (65 100 dollars) et à Santiago (6 600 dollars) sont le résultat net de plusieurs facteurs qui se sont produits dans chacun de ces lieux d'affectation, notamment départs ou arrivées de locataires, renégociation des baux et variations des taux de change. Les recettes de l'Office des Nations Unies à Nairobi ont baissé de 4 370 600 dollars du fait de la mise en application d'arrangements qui prévoient que les loyers dus serviront à financer des travaux de construction en cours à Gigiri. Les recettes enregistrées à Addis-Abeba présentent une augmentation nette de 31 000 dollars résultant de plusieurs facteurs – dont un manque à gagner dû à des travaux de rénovation – dont l'effet est plus que compensé par celui d'autres facteurs, notamment la signature de nouveaux contrats de location. L'accroissement de 427 500 dollars des recettes de l'Office des Nations Unies à Genève fait suite à une augmentation de la superficie louée par certaines organisations et à une modification des baux.

Tableau IS2.2

Recettes locatives

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Origine</i>	<i>2002-2003 Montants approuvés</i>	<i>2004-2005 Montants estimatifs</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>
Siège (New York)	7 333,3	7 192,9	(140,4)
Office des Nations Unies à Genève	1 498,0	1 925,5	427,5
Office des Nations Unies à Nairobi	4 370,6	–	(4 370,6)
Commission économique pour l'Afrique (Addis-Abeba)	1 489,4	1 520,4	31,0
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (Bangkok)	717,5	652,4	(65,1)
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Santiago)	20,1	13,5	(6,6)
Total	15 428,9	11 304,7	(4 124,2)

B. Remboursement au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à d'autres organismes

IS2.2 Les recettes prévues à la présente rubrique sont indiquées dans le tableau IS2.3. Globalement, celles-ci n'accusent pas de variation importante par rapport aux estimations pour l'exercice biennal en cours. Les baisses prévues à certaines rubriques sont largement compensées par des augmentations prévues ailleurs. Après le dernier versement de 2 millions de dollars au titre du remboursement de l'avance de 16 millions de dollars faite à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le prêt sera entièrement remboursé.

Tableau IS2.3

Remboursement au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à d'autres organisations

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Source</i>	<i>2002-2003 Montants approuvés</i>	<i>2004-2005 Montants estimatifs</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>
Office des Nations Unies à Genève			
Conférences, reproduction et distribution de documents et autres services	3 221,0	3 310,9	89,9
Visas et laissez-passer	39,8	2,3	(37,5)
Cours de langue	195,2	327,5	132,3
Office des Nations Unies à Vienne			
Communications	953,0	760,0	(193,0)
Visas et laissez-passer	23,5	20,0	(3,5)
Entretien des bâtiments	520,5	440,0	(80,5)
Commission économique pour l'Afrique			
Reproduction de documents	–	65,0	65,0
Cours de langues	88,8	112,1	23,3
Avances			
Avances à l'ONUDI	2 000,0	2 000,0	–
Total	7 041,8	7 037,8	(4,0)

C. Intérêts bancaires

- IS2.3 Au vu de l'expérience récente et de la stagnation des taux d'intérêt à de très faibles niveaux, les intérêts créditeurs sur les soldes des comptes de l'ONU devraient connaître une baisse sensible au cours de l'exercice biennal 2004-2005 pour s'établir à 1 156 500 dollars.

D. Vente de matériel usagé

- IS2.4 Le montant prévu des recettes provenant de la vente de matériel usagé (472 900 dollars), soit une baisse de 22 700 dollars par rapport aux prévisions pour l'exercice 2003-2003, a été établi d'après les recettes de 2002.

E. Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs

- IS2.5 Les prévisions de recettes au titre de cette rubrique, calculées d'après les recettes effectives de 2002, ont été fixées à 1 021 000 dollars, soit une baisse de 2 964 700 dollars par rapport aux prévisions pour 2002-2003.

F. Contributions d'États non membres

- IS2.6 Selon l'article 160 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et l'article 3.8 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, les États non membres de l'Organisation qui participent à certaines de ses activités contribuent, selon un barème arrêté par l'Assemblée, aux dépenses afférentes à ces activités. Par sa résolution 44/197 B du 21 décembre 1989, l'Assemblée a approuvé la méthode révisée de calcul des contributions des États non membres présentée dans le rapport du Comité des contributions sur les travaux de sa quarante-neuvième session (A/44/11, par. 50 à 52, et A/44/11 et Add.1 et Corr.1). Cette méthode prévoit la détermination d'un montant annuel forfaitaire en début d'année. Les recettes prévues à cette rubrique (6 800 dollars) correspondent aux contributions qui devraient être versées par les États non membres au cours de l'exercice biennal 2004-2005. Elles accusent une baisse considérable qui est due au changement de statut de la Suisse, devenue États Membres de l'Organisation des Nations Unies le 10 septembre 2002.

G. Services de télévision et services analogues

- IS2.7 Les recettes prévues à cette rubrique (148 900 dollars), soit une diminution de 214 600 dollars, ont été calculées à partir des recettes effectives de 2002.

H. Recettes accessoires

- IS2.8 Diverses recettes ne relevant d'aucune des rubriques précédentes sont classées sous celle-ci. Le montant estimatif de ces recettes (1 870 500 dollars, soit une baisse de 4 099 000 dollars), a été établi compte tenu des recettes effectives enregistrés sous cette rubrique pour 2002.